



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 28 SEPTEMBRE 2015 à 20H15**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2015
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Nomination d'une commission pour l'étude du DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Yonnaise).
7. Nomination d'un membre à la Commission « concept énergétique » suite à la démission de M. N. Finkelstein
8. Nomination d'un membre à la Commission « gestion des déchets » suite à la démission de M. N. Finkelstein
9. Préavis no. 65 de la Municipalité relatif au transfert de la convention de droit d'utilisation du parking sis sur la parcelle no. 320, de la société coopérative La Clairière, Mies, à la Fondation La Clairière, Mies
10. Préavis no. 66 de la Municipalité relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016
11. Propositions individuelles et divers

1. Appel

30 personnes sont présentes, 2 sont excusées (Fernando Florès et Marc Polydor) et 2 absentes (Frédéric Gallay et Hugo Studer). La majorité est fixée à 16 voix. Le quorum est atteint.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2015

J.-L. Jacquinod relève qu'au point 11, B. Bory a répondu à sa question : «qu'il n'avait pas de temps à perdre » et pas « Il n'y a pas de temps à perdre ». La rectification sera faite. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2015 est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Le Président lit le courrier qu'il a reçu le 24.06.2015 de Patrick Simon, qui était encore en fonction à cette date, concernant un différend avec Vincent Mangeat. Il lit également la lettre de V. Mangeat à P. Simon, ainsi que la réponse de ce dernier.

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic est d'avis que les échos de ce différend entre deux citoyens n'ont pas leur place dans ce Conseil et il ne les commente pas.

Il félicite Guy van Gelder pour son élection et annonce que ce dernier reprendra l'ensemble des attributions qui étaient celles de P. Simon, notamment les routes, les espaces verts, l'éclairage, la gestion du port et du camping et de la police.

Il relève que Jean-Louis Jacquinod n'a pas démerité lors de cette élection partielle, puisqu'il a fait un beau score. Ce dernier étant très soucieux que les choses se passent au mieux dans la gestion de la commune ; il pourra s'en assurer dans les différentes commissions dans lesquelles il siège.

Le Syndic mentionne l'assermentation de Nathan Finkelstein, qui s'est tenue le 17 juin. Celui-ci a repris le dicastère de Jacky Kaltenrieder, notamment la gestion des déchets et la police des constructions.

Au lendemain de l'échec du PPA du Torry, le Syndic avait appelé à une certaine sérénité au sein du village et mentionné que l'actuelle Municipalité n'allait pas se lancer dans un nouveau projet à moins d'une année de la fin de la législature. Néanmoins, la Municipalité a chargé N. Finkelstein de créer un groupe de réflexion pour réfléchir à différentes solutions à propos de l'avenir du port. Le groupe rendra compte de l'avancement de son travail à l'actuelle équipe municipale, dont les conclusions seront transmises à la nouvelle équipe qui pourra choisir une option. La Municipalité s'est engagée à prendre, si nécessaire, d'éventuelles mesures d'urgence au port pour assurer la sécurité des personnes et des biens et elle procédera à un état des lieux.

Le 26 juin dernier, une cérémonie a eu lieu pour le premier coup de pioche de la déchèterie intercommunale.

La Municipalité a reçu le 17 août M. Christian Séchaud chargé de réaliser une étude sur les attentes des communes de Terre Sainte en matière de sécurité publique. A Tannay, il n'y a heureusement pas de cas graves d'atteinte aux personnes, mais beaucoup de cambriolages. M. Séchaud rendra compte de ses propositions à la Commission intercommunale de sécurité à laquelle participe Guy van Gelder.

Deux demandes de naturalisation facilitée ont été déposées et acceptées. Pierrick Ahou ansou, 16 ans, d'origine beninoise et Carlos Badia Nebreda, 15 ans, de nationalité espagnole. Tous les deux remplissent toutes les conditions pour obtenir une naturalisation facilitée pour étranger de la deuxième génération et pour laquelle il n'y a ni audition de la commission ni rapport de police.

Il relève les belles manifestations de l'été : la fête du village, les Variations Musicales de Tannay avec un public en constante augmentation et les Parvis d'Artistes avec une belle participation. Il remercie les membres de la Commission culturelle.

B. Bory

Il a assisté à la dernière séance du Conseil intercommunal du Conseil régional le 24.09.2015 à Commugny. Le préavis « Révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon » a été traité. Les autres préavis n'ont pas été traités faute de temps.

1) Statuts : un but opérationnel a été défini pour le Conseil régional, pour prise de décision puis DISREN (successeur du PIR qui n'a pas été accepté).

2) La représentation des conseillers communaux sera renforcée et Tannay aura droit à deux délégués du Conseil communal et à un Municipal. L'élection est valable pour toute la législature.

3) Deux types d'amendements ont été présentés : ceux concernant la forme, qui ont été acceptés et beaucoup d'amendements, dont le but était de diminuer le pouvoir du Conseil régional, qui n'ont pas été acceptés.

ARSCO SA (Société immobilière de l'Arrondissement scolaire de Coppet) : les oppositions contre le projet piscine-patinoire sont en cours de traitement. L'engagement d'un chef de service est en cours.

ASCOT (Association Scolaire de Terre Sainte) : les budgets 2016 sont en cours de finalisation. L'engagement d'un chef de service est en cours.

AJET (Association pour l'accueil de jours des enfants de Terre Sainte) : Une étude est en cours pour l'ouverture de deux nouvelles crèches à Chavannes-des-Bois et à Crans-près-Céligny. Le pourcentage d'accueil dans les crèches de Terre Sainte est de 7-8% alors qu'il faudrait 25%.

La 3^{ème} édition des Parvis d'Artistes a eu lieu les 19 et 20 septembre avec 33 exposants et un service traiteur amélioré. Grand succès et très bonne ambiance (+/- 500 visiteurs).

N. Finkelstein revient sur la communication du Président et annonce qu'il a fait la connaissance de V. Mangeat, il y a une semaine. Il estime que ce n'est pas sympathique de s'en être pris à P. Simon à travers lui.

Les déchets urbains et la déchèterie doivent être financés par une taxe, soit près de CHF 26'000 qui doivent être ramenés à zéro. On réduit les charges, mais c'est difficile, ou on augmente les revenus (taxe ou prix du sac). Un projet est à l'étude.

Il y a 320 m³ de plastique dans les bennes par an. Nous proposons de n'accepter que les plastiques durs à la déchèterie et on gagnera 10 à 12'000 francs. Cette proposition a été acceptée par les trois communes. Les encombrants qui coûtent CHF 15'000/année sont compris dans la taxe forfaitaire. On pourrait vendre une vignette à placer sur les encombrants avant l'enlèvement. L'année prochaine, avec la nouvelle déchèterie, il faudra trouver des astuces pour amener plus de déchets dans les sacs.

Les travaux de la nouvelle déchetterie avancent bien ; elle sera opérationnelle en mai/juin 2016 suivant la météo.

Les fondements légaux ont été effectués pour transférer tous les réseaux des canalisations EC (eaux claires) et EU (eaux usées) au SITSE. Un préavis sera présenté au prochain conseil. L'état de nos canalisations doit être parfait. Soit nous réalisons les travaux ou c'est le SITSE qui les fait à nos frais. Une caméra a été passée dans toutes les canalisations.

Guy van Gelder

Il prend la parole et relève que, malgré son grand âge, il a eu beaucoup de premières fois ces derniers 15 jours. Première réunion de municipalité, première réunion avec des municipaux d'autres communes de Terre Sainte et des représentants de la gendarmerie. Présentation à Nyon de la proposition pour la réorganisation de Télédôle et réunion avec le chef de poste de la gendarmerie de Nyon pour l'organisation de la gendarmerie dans notre région. Et première séance du conseil communal.

Son objectif est de se mettre rapidement au courant de son dicastère. Il est bien aidé par ses collègues et les employés communaux.

Concernant la sécurité, la gendarmerie veut à nouveau un poste fixe en Terre Sainte et elle est à la recherche d'un local. Tannay n'a a priori pas de local qui conviendrait. Un poste mobile de gendarmerie circule dans les communes et peut faire les opérations habituelles d'un poste fixe.

Les places de jeux des routes de Malcroissant et des Pralets doivent être rénovées. Les jeux sont en mauvais état et ne répondent pas tous aux normes de sécurité. Il espère mettre à disposition de la population de nouvelles places de jeux au printemps 2016. Le coût sera couvert par la part que Tannay recevra de la liquidation de COMITA mais le Conseil communal sera évidemment sollicité pour autoriser la dépense.

5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales

Pas de communication.

6. Nomination d'une commission pour l'étude du DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise).

Le Syndic présente le DISREN, projet du Conseil régional pour soutenir par ce programme d'investissement les projets tels que routes, transports publics, équipements sportifs et culturels que les communes seules ne peuvent pas réaliser. Ce dispositif a été accepté par le Conseil intercommunal du Conseil régional le 25 juin écoulé et doit être approuvé par chaque commune-membre d'ici au 31 mars 2016. Ce soir, une commission chargée d'étudier le préavis type du Conseil régional doit être nommée.

Sont élus par acclamation Arcadio Mir, Alfred Husmann, Sylvianne Dassio, Jean-Marc Keller et Fabrice Nassisi.

7. Nomination d'un membre à la Commission « concept énergétique » suite à la démission de M. N. Finkelstein

Xavier Boquillon est élu par acclamation.

8. Nomination d'un membre à la Commission « gestion des déchets » suite à la démission de M. N. Finkelstein

Daniel Lévy est élu par acclamation. Il assumera également la présidence.

9. Préavis no. 65 de la Municipalité relatif au transfert de la convention de droit d'utilisation du parking sis sur la parcelle no. 320, de la société coopérative La Clairière, Mies, à la Fondation La Clairière, Mies

M. Wüst présente le préavis.

Le rapport de la Commission de gestion recommande d'accepter le préavis.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 65 est accepté à l'unanimité

10. Préavis no. 66 de la Municipalité relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016

M. Wüst présente le préavis.

N. Wermuth Keyaerts lit le rapport de la Commission des finances qui refuse le préavis et propose, sous forme de motion, de porter au vote un taux stable de 61% relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016. Elle ajoute que, lors de la séance du 7 septembre pour l'étude de ce préavis, la Commission des finances a souhaité avoir plus de détails concernant les investissements/dépenses du PPA du Tory. Cette demande a été refusée par la Municipalité vu que la Commission de gestion avait contrôlé les comptes et que ceux-ci avaient été acceptés par le Conseil. Il est clair que cette perte doit être absorbée, mais la Commission des finances est d'avis qu'on peut attendre l'année prochaine. Si les comptes 2015 présentent un grand déficit, nous pourrions prendre les mesures nécessaires. Il y a une année, la Municipalité a insisté pour garder une stabilité du taux d'impôt. Aujourd'hui, elle propose une hausse exceptionnelle pour 2016 et un retour à l'ancien taux d'impôt en 2017. Avant de faire des allers-retours, attendons de voir les comptes 2015 ! Depuis plusieurs années, on nous annonce un déficit qui fort heureusement a pu être évité jusqu'à présent. Dans la discussion, M. Wüst rappelle que la commune doit amortir CHF 330'000 du PPA du Tory dépensés pour des études et CHF 60'000 de parts sociales à la Coopérative et qu'on ne provisionne pas un crédit. Lorsqu'on demande un crédit, on indique comment on le finance. Les comptes sont transparents, chaque année les chiffres du PPA du Tory ont été mentionnés. Il relève que la Commission de gestion a approuvé tous les comptes. Le Syndic informe que, lorsque la Commission des finances a demandé de consulter les pièces comptables des années précédentes, le Préfet a répondu qu'à juste titre la Municipalité considérait que le contrôle de la gestion et des comptes avait déjà été réalisé et qu'il n'y avait plus lieu de revenir sur les années précédentes.

Suite à une discussion sur le remboursement de CHF 60'000 de parts sociales, M. Wüst informe que la Coopérative a décidé de maintenir son activité jusqu'en juillet 2016 et de décider ensuite de sa dissolution ou non. Il reste CHF 120'000 francs dans la caisse, le reste ayant été payé pour des études. Une solution pourrait être qu'on rembourse les souscripteurs et qu'on donne la coopérative à la commune.

L. Galiotto est d'avis que le Conseil passe plus de temps à parler de la couleur des ronds-points qu'à parler des finances et qu'il devrait faire plus attention aux budgets et aux comptes.

Le Syndic demande qu'on soutienne le préavis en déclarant qu'il s'agit d'un vote de technique comptable. Plusieurs conseillers font ensuite part de leur avis.

La Commune n'a aucun contrôle sur la majorité de ses dépenses, plus on encaisse d'impôts, plus ça va à Lausanne pour la péréquation et les budgets sociaux. Ça ne sert à rien d'augmenter les impôts maintenant.

La votation contre le PPA du Torry a eu lieu en mars et aujourd'hui on a l'impression qu'il s'agit d'une urgence.

Il est rappelé que le taux d'imposition doit être défini en septembre.

Proposition est faite de diminuer le budget de 2% pour que tout le monde contribue à l'effort. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 66 est refusé par 1 oui et 29 non.

Suite au refus du préavis no. 66, le Président explique que, dans son rapport sur le préavis no. 66, la Commission des finances a proposé, sous forme de motion, un taux d'impôt de 61% pour 2016. Il demande aux Conseillers/ères de voter l'entrée en matière pour discuter d'un taux d'imposition à 61%.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte pour maintenir le point d'impôt à 61%.

Le Président clôt la discussion et met au vote la décision de maintenir le point d'impôt à 61% pour l'année 2016.

Les Conseillers/ères approuvent à l'unanimité le maintien du point d'impôt à 61% pour l'année 2016.

11. Propositions individuelles et divers

Concernant la gestion des déchets, S. Dasso demande le prix de la vignette pour les encombrants. N. Finkelstein répond que cette idée est à l'étude et que le prix sera fixé de manière à équilibrer le budget.

X. Boquillon a constaté que l'éclairage public est souvent allumé à 8h quand il fait déjà jour et que le soir rien n'est allumé. G. van Gelder répondra lors de la prochaine séance.

M. Wüst informe qu'au chemin de la Fin, il y a une panne dont Romande Energie n'a pas encore trouvé la cause. Le reste est branché sur des détecteurs actionnés par Romande Energie.

S. Cavuscens se plaint de nuisances sonores à 2h1/2 du matin lors de la location de la salle communale. Il a appelé SDS puis la police. Il a envoyé un mail au Syndic et à la police, mais n'a pas reçu de réponse. Le Syndic s'étonne qu'il n'ait pas répondu et se demande s'il l'a bien reçu ! Sinon, il présente ses excuses. Il a convoqué SDS pour leur faire savoir que la Municipalité n'était pas d'accord avec leur gestion de cette affaire et discuter des mesures à prendre dans le futur. Il a demandé le détail des interventions. La gendarmerie a également été contactée, le dernier appel a eu lieu à 4h du matin. En plus, il y a de la vaisselle cassée. Dans ce genre de situation, la Municipalité envoie des factures, mais il n'est pas sûr qu'elles soient payées et il faudra peut-être envoyer des poursuites. Suite à cette situation, la Municipalité a décidé de demander une caution de CHF 300 lors de la remise des clés. La location de la salle est de 800 francs pour les gens de l'extérieur et de 400 francs pour les Tannayrois. Au retour des clés, s'il y a eu un problème, nous ne rendons pas la caution. S. Cavuscens pense que 300 francs de caution n'est pas suffisant. Le Syndic relève que les dégâts et les frais inhérents à la remise en état de la salle n'ont jamais dépassés CHF 300, mise à part une fois, ces trois dernières années.

J.-M. Keller adresse ses félicitations à la Commission culturelle et signale que les Variations musicales étaient superbes et que tout le monde était satisfait. Continuez et bravo au Syndic ! Le Syndic remercie et pense également que c'était une très belle édition, que la couverture médiatique était bien faite et que c'est le travail de toute une équipe.

Le Président clôt la séance à 22h et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Le Président :



Gilbert Caillet



La Secrétaire :



Liselotte Ramseyer